

Madame la Présidente, Chers Collègues,

On partage tous que ce dossier est important. Personne d'entre vous ne peut ignorer les difficultés que traversent depuis quelques années les établissements d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes.

Faut-il se rappeler les différents rapports effectifs sur la prise en charge des personnes en EHPAD ?

L'actualité de ces derniers jours met encore le projecteur sur la vie en établissement, et plus précisément sur la vie des résidents dans les EHPAD.

Chacun d'entre nous siège dans les conseils d'administration, et nous mesurons au quotidien les difficultés. Alors avons-nous le choix mes chers collègues ?

Il faut mieux soutenir les établissements dans la prise en charge de la dépendance.

Certes, il est difficile de recruter du personnel de soin, mais il faut aider les établissements à recruter du nouveau personnel. Le SEGUR a contribué à revaloriser les salaires. Mais aujourd'hui développer l'attractivité de ces métiers, c'est soutenir le personnel en créant quelques postes pour mieux aider les personnels dans leur mission d'accompagnement.

Il faut en 2022, revaloriser notre participation :

C'est dans ce sens que nous demandons une hausse du point GIR à la hauteur de l'inflation. C'est le seul levier que nous ayons aujourd'hui. L'augmenter, c'est consolider le budget des établissements et consolider notamment le maintien du personnel.

J'entends déjà quelques collègues, ou membres des services, me répondre que nous avons une prise en charge des plus élevée, et le point GIR le plus haut au niveau régional.

Mais avons-nous intégré que nous avons aussi la plus faible prise en charge des investissements? Puisque depuis 2010, le Conseil Départemental n'intervient plus dans les projets de restructuration immobiliers.

On ne peut pas en rester là.

La réflexion sur les budgets se doit d'être globale : L'étanchéité des 3 budgets (hébergement, dépendance et santé) n'est pas si claire dans les faits. Les directeurs d'établissement ont comme seule marge de manœuvre le « budget hébergement ».

Je vous rappelle que nous sommes la collectivité en charge de l'Autonomie.

Refuser notre proposition, c'est refuser d'aider les services des EHPAD à mieux accompagner les personnes âgées résidentes.

Refuser notre proposition, c'est refuser de soutenir le personnel, et de ne pas admettre la difficulté des métiers.

Refuser cette proposition, c'est de vouloir faire supporter uniquement sur les résidents ou leur famille, les nouveaux besoins.

Alors mettons à l'étude pour le budget 2022 cette proposition, qui n'est que la prise en charge des besoins constants pour tous les acteurs de la perte d'autonomie.